

### Plan d'Aménagement Général (PAG) Étude préparatoire, section 3





#### Identification de l'enjeu urbanistique et lignes directrices majeures



Localité/lieu-dit Roedgen Intitulé du SD Ro-01 Surface brute 0,33 ha

Données structurantes du PAG Zone de base HAB-1

Part de la surface 90%-100% construite brute à dédier au logement (%)

Détermination Min Max Nbre de logements - 4 Nbre d'habitants (2,6) - 10

Roedgen/An der Breet				
cos	0,30	CUS	0,50	
CSS	0,50	DL	15 -	

#### **Enjeux urbanistiques**

Développer de nouvelles habitations en entrée est de la localité de Roedgen.

#### Lignes directrices majeures

- Aménager l'entrée de la localité est de Roedgen ;
- Proposer des gabarits de construction dans la continuité des constructions adjacentes;
- Garantir les interfaces et la continuité avec le tissu bâti existant ;
- Créer des séquences visuelles et varier l'implantation des constructions afin de limiter l'impression d'un développement linéaire;
- Proposer un projet qui respecte les contraintes environnementales et topographiques du site.

## Concept de développement urbain

1. Généralité / Identité	Projet dédié à l'habitation en entrée est de la localité.	
2. Programmation urbaine	Quartier d'habitation Logements de type maisons unifamiliales et jumelées.	
3. Surfaces à céder au domaine public	Environ 10% (trottoir, placette).	
4. Programmation et caractéristiques des espaces publics	<ul> <li>Aménagement d'un trottoir le long de la voirie desservante;</li> <li>Placette entre le nouveau quartier et le tissu bâti existant à l'Ouest du présent site;</li> <li>Haie à créer au sud du quartier, d'une épaisseur de 5m par mesure d'intégration paysagère.</li> </ul>	
5. Jonctions fonctionnelles	Intégration du futur quartier dans la continuité du tissu bâti adjacent.	
6. Interfaces entre îlots et quartiers	Hauteurs et gabarits à adapter à l'environnement bâti : 2 niveaux pleins et combles ou étage en retrait.	
7. Centralités	Sans objet.	
8. Typologie et mixité des constructions	<ul> <li>Maisons unifamiliales et jumelées ;</li> <li>Minimum de 90% de la SCB dédiée au logement.</li> </ul>	
9. Mesures visant la réduction d'impact(s) négatif(s) des contraintes existantes et projetées	<ul> <li>Mesures d'intégration paysagères au sud et à l'est du présent site pour conserver le caractère villageois du site;</li> <li>Aménagement d'arbres possibles le long de la voirie desservante et dans la future placette.</li> </ul>	
10. Préservation ou création de séquences visuelles et seuils d'entrée	Séquence visuelle à préserver en limite sud vers le paysage.	
11. Protection des éléments identitaires bâtis et naturels	<ul> <li>Zone qui se trouve intégralement dans la « zone orange » du CNRA;</li> <li>Nouveau quartier qui se trouve à environ 100 m de la ZSC Natura 2000 Région du Lias moyen.</li> </ul>	
12. Mesures visant à protéger les constructions des risques naturels	Prévoir un maximum de surfaces perméables.	

#### Concept de mobilité et d'infrastructures techniques

### 1. Généralité / Identité Raccordement à la voirie existante « rue de Luxembourg ». 2. Hiérarchie du réseau de voirie et mobilité douce Aménagement d'un trottoir entre les futures constructions et la rue de Luxembourg; Assurer la mobilité douce à travers les aménagements prévus dans le cadre de ce projet ; Aménager une traversée sécurisée vers l'arrêt de bus le plus proche. Zone résidentielle ©Luxplan 3. Concept de stationnement Le nombre d'emplacements de stationnement à prévoir par logement est de deux au minimum. Ligne 210 (à 450 m) «Luxembourg-Reckange-Sanem»; 4. Accessibilité au transport collectif L'arrêt de bus « Laangwis » est desservi de manière régulière par la ligne de bus mentionnée ci-dessus, ainsi que par les bus scolaires. Source: Luxplan SA (juin 2019) 5. Infrastructures techniques majeures Système d'assainissement séparatif; Canalisation d'eau usée à raccorder aux réseaux existants "rue de Luxembourg"; Evacuation des eaux pluviales à ciel ouvert; Raccordement au réseau Gaz et eau potable sur la "rue de Luxembourg".

# Concept paysager et écologique

Intégration paysagère  2. Maillage écologique et corridors verts	<ul> <li>Haie à créer au sud et à l'est du quartier, d'une épaisseur de 5m par mesure d'intégration paysagère;</li> <li>Permettre un maillage entre le quartier et le paysage par des coulées vertes sous forme de haies ou arbres le long de la voirie desservante "rue de Luxembourg";</li> <li>Intégrer au mieux les bâtiments dans la topographie existante.</li> <li>Haie en limite sud et est au contact du quartier existant à</li> </ul>	
	créer ; • Aménagement d'arbres dans la placette.	
3. Biotopes et habitats d'espèces à préserver	Sans objet.	
4. Espèces Protégées	Proximité de la zone de protection oiseaux Natura 2000 LU2017- Région du Lias moyen au sud.	

## Concept de mise en œuvre

1. Programme de réalisation du projet	<ul> <li>Zone qui se trouve intégralement dans la « zone orange » du CNRA, contacter le CNRA avant tout projet ;</li> <li>Elaboration d'un PAP;</li> <li>Accord de principe « loi sur l'eau » auprès de l'Administration de la Gestion de l'eau (AGE) quant au concept d'assainissement projeté ;</li> <li>Demande de permission de voirie de principe auprès de l'Administration des Ponts et Chaussées ;</li> <li>Viabilisation du site (voiries, réseaux);</li> <li>Morcellement des lots et délimitation des surfaces publiques destinées à être cédées ;</li> <li>Demandes d'autorisation de bâtir ;</li> </ul>
2. Analyse de la faisabilité	<ul> <li>Construction des bâtiments d'habitation.</li> <li>Les terrains sont en partie dans la zone urbanisée de la commune (HAB-1);</li> <li>Les phases réalisées indépendamment l'une de l'autre doivent être cohérentes avec le schéma directeur;</li> <li>Réseaux techniques nécessaires (eau, canalisation, électricité) à raccorder sur la « rue de Luxembourg »;</li> <li>Les capacités des réseaux existants doivent être vérifiées.</li> </ul>
3. Phasage de développement	Réalisation d'un PAP de préférence en une seule phase.